

Divulgence volontaire des paiements de ViiV Soins de santé Canada à des professionnels de la santé et à des organisations de soins de santé en 2024



Notre engagement envers la transparence



ViiV Soins de santé ULC, comme la plupart des autres entreprises pharmaceutiques novatrices, collabore avec des professionnels de la santé qui sont considérés comme des experts dans leur domaine. Nous estimons qu'il est indiqué de les rémunérer pour leur temps et leur investissement.

À l'échelle mondiale, ViiV Soins de santé tient à rendre ses opérations plus transparentes, car une telle démarche est de nature à accroître la confiance et la valeur, tant pour les patients que pour notre système de soins de santé. Nous croyons qu'un dialogue scientifique et un engagement transparent auprès des spécialistes profitent à tous ceux qui travaillent à la mise au point de nouveaux médicaments afin d'améliorer la pratique clinique et les soins aux patients.

Nous sommes des pionniers dans ce domaine



Contrairement à bien d'autres pays, les entreprises pharmaceutiques ne sont pas tenues au Canada de divulguer les paiements versés à des professionnels de la santé ou à des organisations de soins de santé. Or, depuis 2019, ViiV Soins de santé divulgue volontairement les paiements effectués à des professionnels de la santé de façon individuelle. Bien que la divulgation des paiements précis effectués aux professionnels de la santé ne corresponde pas à l'approche suivie par l'industrie au Canada, cette pratique concorde avec l'engagement que nous avons pris à l'échelle mondiale et avec les exigences auxquelles doit répondre l'industrie pharmaceutique dans de nombreux pays, comme les États-Unis, les pays européens, l'Australie et le Japon.

L'importante relation entre l'industrie et les professionnels de la santé

La relation entre les entreprises de soins de santé et les professionnels de la santé constitue un aspect essentiel pour les soins aux patients, la compréhension des maladies et l'avenir de la recherche et de la découverte de médicaments novateurs au Canada. En maintenant le degré de transparence de ces relations, nous répondons aux attentes de la société.



Champs d'activité

ViiV Soins de santé collabore avec des professionnels et des organisations de soins de santé afin de favoriser les échanges scientifiques au profit des patients. Cette collaboration est régie par des lois régionales et internationales et par le **Code d'éthique** de Médicaments novateurs Canada.



Que sont les paiements ou les transferts de valeur?

Ce sont des paiements ou des contributions versés à des professionnels de la santé ou à des organisations de soins de santé. Une organisation de soins de santé est une organisation, une institution ou une association du secteur public ou du secteur privé constituée de professionnels de la santé et/ou qui fournit des services de soins de santé, ou encore une clinique ou un cabinet médical qui est constitué d'un ou de plusieurs professionnels de la santé.



À quoi servent ces contributions?

- Subventions aux organisations de soins de santé
- Activités de formation et réunions scientifiques professionnelles
- Activités de recherche et développement
- Prestation de services comme la consultation



Que veut dire « divulgation individuelle »?

Nous divulguons les paiements totaux versés individuellement aux professionnels de la santé et à leurs organisations. Ces paiements comprennent les paiements versés directement à un professionnel de la santé pour la prestation de services, y compris les frais de conférencier, les honoraires, les consultations, les conseils d'administration, ainsi que les paiements indirects comme le remboursement des frais de déplacement ou d'hébergement en lien avec les services rendus.

Les chiffres

La décision volontaire de ViiV Soins de santé de publier les paiements versés aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé s'inscrit dans son engagement à accroître la transparence et à observer des normes d'éthique élevées dans le cadre de ses activités commerciales. Le « **Cadre de divulgation volontaire** » a été élaboré par **Médicaments novateurs Canada**.

Paiements sous forme agrégée (somme totale)



459 596 \$

Transferts de valeur aux professionnels de la santé



1 560 143 \$

Transferts de valeur aux organisations de soins de santé



275 242 \$

Parrainage de déplacements de professionnels de la santé

+ Consultez le [détail des paiements individuels versés à des professionnels de la santé](#)

+ Consultez le [détails des paiements versés à des sociétés professionnelles](#)



Paiements totaux dans toutes les catégories :

2 294 981 \$

Le total des paiements versés aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé représente **1,26 %** des ventes.



Total des dons et subventions versés par ViiV Soins de santé (incuant les organisations communautaires) en 2024 :

2 855 849 \$

ViiV Soins de santé fournit et publie également les fonds versés aux groupes de patients.

En 2024, ViiV Soins de santé a investi la somme de



7 921 346 \$

dans la recherche et le développement au Canada.

Les activités de recherche et développement représentent

4,37 % des ventes.

Quelques précisions :

- Les taxes applicables peuvent être incluses ou non.
- La valeur offerte peut comprendre certaines dépenses accessoires connexes (y compris, sans s'y limiter, le remboursement du kilométrage durant un déplacement).
- Le transfert de valeur est déclaré à la date du grand livre (date de l'écriture) et non nécessairement à la date du paiement. Par conséquent, certaines activités de 2023 sont déclarées en tant que transfert de valeur en 2024 et certaines activités de 2024 seront comprises dans le rapport de 2025.
- Les paiements versés à des organisations de soins de santé peuvent comprendre les paiements transférés à des professionnels de la santé en tant qu'honoraires pour services rendus. Dans ce cas, ils sont enregistrés dans la catégorie 1 ou dans la catégorie 2, mais un même paiement ne sera pas enregistré dans les deux catégories.
- Les paiements totaux versés à des organisations de soins de santé peuvent comprendre les paiements à des associations de patients, car le système de rapport ne permet pas de séparer de tels paiements.
- Les professionnels de la santé sollicités par ViiV Soins de santé ont consenti à la divulgation de leur nom et des montants qui leur ont été versés. Conformément aux règlements canadiens sur la protection des renseignements personnels, le consentement à la divulgation individuelle d'information peut être retiré en tout temps.
- ViiV Soins de santé a déployé tous les efforts raisonnables pour enregistrer les données les plus complètes possibles selon sa connaissance et son interprétation du Cadre de divulgation volontaire des paiements versés à des professionnels de la santé et à des organisations de soins de santé.

REMARQUE : Bien que ViiV Soins de santé déploie tous les efforts possibles pour présenter une information précise et fiable, l'entreprise ne fait aucune garantie et n'assume aucune obligation ou responsabilité juridiques à l'égard de la précision et de l'intégralité de l'information aux présentes. L'entreprise n'est pas responsable des dommages liés à l'usage ou au mauvais usage de l'information contenue dans le présent site Web. Certains liens peuvent mener à des ressources externes situées sur des serveurs qui ne sont pas exploités par l'entreprise ou qui ne sont pas sous son contrôle, de tels liens hypertextes étant fournis pour des raisons de commodité uniquement. L'inclusion d'un lien n'implique aucun endossement du site vers lequel il mène ni d'endossement de la part de ce site, et l'entreprise n'est pas responsable du contenu de tels sites Web ni de l'accès à ces sites.